

EN 16005

La norme de sécurité pour l'utilisation de portes automatiques



La norme EN 16005 est entrée en vigueur depuis le 10 avril 2013. Elle se focalise sur la sécurité des utilisateurs de portes automatiques.

À qui cette norme est-elle applicable ?

L'EN 16005 est une norme européenne qui est d'application dans tous les pays faisant partie du CEN (Comité Européen de Normalisation), dont la Belgique.

En quoi consiste cette nouvelle norme ?

La nouvelle norme régit la sécurité des individus lors de l'utilisation de portes automatiques d'accès pour les personnes, pour les issues de secours et pour les portes automatiques coupe-feu et pare-fumée.

Toutes les portes à tambour, portes coulissantes, portes pliantes et portes carrousel à déplacement horizontal doivent répondre à la norme EN 16005.

Cette norme doit être respectée par toutes les nouvelles installations placées à partir du 10 avril 2013. Les portes déjà placées ne sont pas soumises à cette nouvelle norme, mais leurs risques de sécurité potentiels peuvent être évalués à l'occasion du prochain entretien officiel, et elles peuvent alors être adaptées selon cette norme le cas échéant.

Toutes les normes et réglementations nationales existant avant le 10 avril 2013, non conforme à la norme EN 16005 sont complètement abrogées et remplacées par la norme EN 16005.



Qu'attend-on de vous ?

- Les nouvelles installations doivent répondre entièrement à la norme EN 16005.
- La mise en service définitive de la porte doit être réalisée en présence de l'exploitant/du propriétaire de la porte. L'exploitant/le propriétaire prendra à cette occasion connaissance de toutes les fonctionnalités de la porte.
- Lors de la réception de la porte, des manuels doivent être fournis. Leur contenu doit correspondre aux prescriptions détaillées décrites dans l'EN 16005.
- Le mécanisme d'entraînement doit être pourvu d'une plaquette d'identification conforme à la norme EN 16005.
- Un entretien périodique doit être exécuté sur la porte au moins une fois par an. Cet entretien doit être réalisé par un prestataire de services compétent et documenté par écrit.
- Les portes plus anciennes existantes peuvent être contrôlées en détail lors de l'entretien et adaptées selon la norme. Les non-conformités vis-à-vis de la norme peuvent être identifiées et documentées, après quoi et si nécessaire, l'exploitant/le propriétaire de la porte reçoit une proposition pour adapter la porte à la norme.

Quelles sont les conséquences éventuelles ?

Une réglementation plus sévère porte souvent à conséquence. Ceci est également valable pour la norme EN 16005. Si celle-ci n'est pas respectée lors du placement/de l'entretien de la porte automatique, et qu'après la mise en service qui s'ensuit apparaît un problème de sécurité manifestement imputable à une négligence, vous pouvez en être tenu responsable.

Quelles portes NE sont PAS soumises à la norme ?

Les portes à ouverture verticale, les portes d'ascenseur, les portières de véhicule, les portes et/ou portails automatiques conçus pour le passage de marchandises, les portes utilisées sur des chaînes de production, les cloisons de séparation, les portes non accessibles aux personnes (par ex. pour la sécurisation de machines), les portes et barrières routières, les tourniquets de contrôle d'accès et les portes de plateforme de transports en commun (train, bus, métro).

D'autres prescriptions plus spécifiques régissent les applications ci-dessus.

Comment satisfaire à cette nouvelle norme ?

dormakaba propose une vaste gamme de solutions et de produits qui satisfont à cette nouvelle norme. Votre interlocuteur « Sales & Service » de dormakaba peut vous conseiller au mieux et vous aider à répondre à cette nouvelle norme. Vous avez des questions ? Veuillez nous contacter.

dormakaba Belgium N.V.
Monnikenwerve 17-19
B-8000 Brugge

T. +32 (0)50 45 15 70
info.be@dormakaba.com
www.dormakaba.be